

Déplacement voiture personnelle

Par FloDallass

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI à temps partiel de 108h, comme Agent de Propreté. Et j'utilise ma voiture personnelle avec les frais que cela engendre, afin de me rendre sur les différents chantiers. Mon employeur doit-il me payer des frais kilométrique s'il vous plaît?

Merci de votre réponse.

Cordialement

Dalla Cia Florian